

PV de SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 avril, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes, sur convocation régulière adressée à ses membres le 26 avril par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD – Mrs SIRIEIX - BRAZ – MICHOUX - BESSE – BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT – M BUSSIERE – Mme DESOUBRY.

Absente excusée : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)

La séance est ouverte ce vendredi 30 avril à 20 h 00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignés : Mme MINARD et M BESSE

Monsieur BOUILHAC fait remarquer que le PV de la séance du 26 mars ne mentionne pas que 2 enregistrements ont été effectués et demande que la modification soit apportée. La demande étant trop tardive le PV est soumis au vote tel quel :

➔ **Vote : pour = 12 voix, contre = 2 voix**

◎ QUESTION N° 1 : Retrait de la délibération attribuant la DSP du Maury en date du 26 mars

Par délibération du 26 mars 2021, le conseil municipal de la commune de Liginiac attribuait la Délégation de Service Public du Maury à Madame Marie LEMAIRE.

Toutefois, l'article L.1411-7 du CGCT dispose : « Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L. 1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public ». Le Conseil d'Etat a récemment précisé que le délai minimum de deux mois court en réalité à compter de la date limite de remise des offres en l'occurrence le 27 février 2021.

L'attribution de la délégation de service public ne doit alors être effective qu'à compter du 27 avril 2021 et il convient donc de procéder au retrait de la délibération N° 2021-028 du 26 mars 2021.

➔ **Vote : pour = 12 voix, contre = 2 voix**

◎ QUESTION N° 2 : Attribution de la DSP du Maury

Monsieur TRONCHE souhaite réagir au sujet du mail envoyé par Messieurs BUSSIERE et BRAZ au sujet de cette DSP. A la lecture du document, il déclare être tombé du grenier à la cave. Il comprend mieux leurs interrogations et incompréhensions sur le sujet puisque Messieurs BRAZ et BUSSIERE dormaient pendant sa présentation et que de là où il était, il pouvait entendre leurs ronflements. Il suffit de réécouter les enregistrements pour s'en persuader.

Il explique que plusieurs propositions ont été faites concernant la gestion du Maury : la DSP, mais aussi l'affermage : ce dernier est limité dans le temps (généralement 5 ans) et ne permet pas au candidat d'investir sur le long terme.

La gestion en régie directe n'a pas été retenue puisque c'est le mode actuel et qu'il ne semble pas satisfaisant. Le choix du bail commercial n'a pas été retenu car il implique que les investissements soient à la charge du propriétaire à contrario de la DSP. Il indique que l'objectif de la DSP est de permettre à des gens dont c'est le métier de bâtir un projet sur l'avenir en transférant l'exploitation du site car les prestations actuelles ne sont plus assez attractives et les investissements à prévoir seraient conséquents au même titre que le fonctionnement.

Il précise qu'effectivement la commune perd un emploi mais que le délégataire va en créer d'autres.

En ce qui concerne les charges de cette année, effectivement la commune va en garder une partie, mais il ne faut pas oublier que nous ne sommes qu'à deux mois du début de la saison touristique, ce qu'il faut prendre ne considération c'est ce que cela va nous coûter les années suivantes.

Monsieur BUSSIERE répond qu'il est persuadé que cela peut fonctionner en régie direct mais qu'il faut s'en donner les moyens. Il pense que la DSP n'est pas une bonne solution et fait part de ses doutes quant à la création des 5 emplois envisagés par le délégataire. Il aurait voulu que l'on conserve l'emploi communal.

Monsieur TRONCHE répond qu'il reste confiant sur le fait que le délégataire crée de l'emploi et que si des postulants s'étaient présentés en argumentant le fait qu'ils créeraient une vingtaine d'emplois saisonniers au restaurant du MAURY, ils auraient été dubitatifs.

Monsieur VINCENT intervient en précisant qu'il préfère que soit créé de l'emploi privé plutôt que public, car « c'est la richesse ».

Monsieur BESSE explique qu'il n'y a qu'une seule année où le Maury était excédentaire durant la gestion en régie et que chaque fois qu'il y avait un déficit, c'est l'argent du contribuable qui le comblait. La DSP n'est peut-être pas la meilleure solution mais au moins, on essaye.

Monsieur BRAZ indique que plus le Maury est grand, plus les charges sont importantes.

Monsieur VERNIENGAL comprend que messieurs BRAZ et BUSSIERE n'aient pas la même vision que le reste du conseil, mais ils ne doivent pas dire qu'une seule proposition a été faite.

Monsieur TRONCHE explique que dans le cadre de la DSP, les charges foncières restent à la charge du propriétaire. Il indique qu'il y aura une progressivité du montant des loyers au fil des années.

Monsieur le Maire propose à nouveau de retenir la candidature de Madame Marie LEMAIRE

➔ **Vote : pour = 12 voix, contre = 2 voix**

◎ QUESTION N° 3 : Passation du marché de carburant de la Station-Service

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le marché de fourniture de carburant de la Station-Service arrive à son terme et qu'il faut relancer une procédure d'accord cadre pour satisfaire les besoins annuels estimés à 260 000 € H.T. et :

- 150 m3 de gasoil ;
- 35 m3 de SP 95 ;
- 20 m3 de SP 98 ;

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'utilité de lancer une nouvelle procédure d'accord-cadre :

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

Monsieur BOUILHAC explique que nos cuves sont trop petites et que les volumes livrés ne sont pas très importants.

◎ QUESTION N° 4 : Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire propose à l'Assemblée pour une bonne organisation des services et pour faire suite à un avancement de grade au titre de l'ancienneté : La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet,

➔ **Vote : Pour = 14 pour,**

◎ QUESTION N° 5 : Médecine préventive

Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19) pour étudier la possibilité d'un partenariat.

L'AIST 19 interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauches.

Le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents.

➔ **Vote : Pour = 14 voix**

◎ **QUESTION N° 6 : Convention d'occupation du domaine concédé à EDF**

Monsieur BOUILHAC demande si la redevance prévue sera à la charge de la mairie : Monsieur le Maire lui répond que oui. Monsieur BOUILHAC estime que cette redevance n'est applicable qu'au ponton et qu'elle devrait être à la charge du Club Motonautique.

Monsieur VERNIENGEAL dit que le port est un atout pour le Maury. Il ajoute qu'une place de parking PMR est prévue et qu'elle sera installée avec des panneaux dont la hauteur est règlementée : il ne faudra pas les couper.

Monsieur BUSSIERE évoque le courrier reçu de Monsieur VIGES, ainsi que celui de la DREAL et demande à Monsieur le Maire ce qu'il en pense. Celui-ci répond qu'il n'y a pas de problème et donne lecture de l'autorisation donnée par EDF en mai 2017 pour l'installation du port au droit de la parcelle cadastrée AI 40.

Monsieur BRAZ demande s'il nous faut l'accord de la DREAL et Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur BRAZ dit qu'il faudrait donc attendre l'acceptation de la DREAL avant d'attaquer les travaux. Monsieur VERNIENGEAL explique que la DREAL est en relation permanente avec EDF et que si EDF propose cette convention c'est que la DREAL a donné son accord.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée, l'autorisation de signer cette convention

➔ **Vote : Pour = 12 voix, 2 abstentions**

◎ **QUESTION N° 7 : Convention d'aménagement des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention d'aménagement des rythmes scolaires rédigée par Haute Corrèze Communauté définissant les modalités de reversement du fond d'amorçage versé par l'Etat suite à la réforme des rythmes scolaires.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

◎ **QUESTION N°8 : Modification des statuts de HCC**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que ces modifications portent sur la prise de compétence de la Mobilité.

Il indique que la commune pourrait organiser le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite vers les hôpitaux ou les administrations par le biais de la compagnie de taxi installée sur la commune.

Il explique que les transports scolaires sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les membres de l'Assemblée souhaitent reporter leur décision à ce sujet après le 28 mai, date à laquelle une rencontre est prévue avec les élus de la communauté de communes, afin de pouvoir leur demander plus d'explication.

Monsieur BUSSIERE fait remarquer que le parcours d'orientation de Liginac pourrait entrer dans les compétences facultatives de HCC.

◎ **QUESTION N° 9 : Adhésion au groupement de commande des syndicats d'énergie de Nouvelle Aquitaine**

Monsieur le Maire indique que le contrat du groupement de commande du syndicat de la Diège prend fin au 31/12/2021 et que le syndicat de reconduira pas l'opération. Cependant, il propose aux communes de rejoindre à ce sujet le

groupement de commande des syndicats d'énergie de Nouvelle Aquitaine et de devenir l'interface entre ce groupement et la commune à compter de 2023.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'opportunité de rejoindre ce groupement

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

◎ **QUESTION N° 10 : Vente du C15 pour pièces**

Monsieur VINCENT indique qu'il s'agit du C15 de la commune, basé au Maury et qu'il n'est plus en état de rouler. 2 agents de la commune seraient intéressés pour le récupérer.

Monsieur BUSSIERE dit que c'est un véhicule public et qu'il doit y avoir une vente publique.

Monsieur BRAZ indique que la vente de véhicule pour pièces n'est plus autorisée.

Le véhicule sera pris par un ferrailleur pour enlèvement et destruction et la carte grise sera détruite.

➔ **Vote : Pour = 14 voix**

◎ **QUESTION N° 11 : Demande de rachat du chemin communal à Chabrat**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a reçu une demande de rachat du chemin communal à Chabrat de la part de riverains faisant suite à un bornage contradictoire réalisé en mai 2020. La portion de chemin en question a été estimée à 220 m².

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette cession à condition que les frais de bornage et de notaires y afférents soient pris en charge par les acquéreurs :

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

◎ **QUESTION N° 12 : Désignation des délégués de la commune au conseil d'administration de RBA**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration de Radio Bort Artense à laquelle la commune adhère :

Sont désigner : titulaire : M BIVERT, suppléant : M MICHOUX.

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

◎ **QUESTION N° 13 : Demande de subvention 2021 de l'association la Dordogne de villages en barrages**

Monsieur TRONCHE demande que soit reconduit le montant forfaitaire de 420 euros voté l'année dernière plutôt que les 0.50 € par habitants demandés ($665 * 0.5 = 332.50$ euros).

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

◎ **QUESTION N° 14 : Motion pour la réouverture de la ligne SNCF Bordeaux-Lyon**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le texte de la motion proposée, demandant la réouverture de la ligne SNCF Bordeaux – Lyon et lui demande de se prononcer sur celle-ci.

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h13.